

BARÈME D'HONORAIRES

VENTES IMMOBILIÈRES

LOCAUX D'HABITATION, PROFESSIONNELS OU MIXTES

- Valeur du bien entre 0,00 € et 200 000 € 6,00 % (avec un minimum de 7 500 € TTC)
- Valeur du bien entre 200 000,01 € et 600 000 € 5,50 % TTC
- Valeur du bien supérieure à 600 000,01 € 5,00 % TTC

LOCAUX COMMERCIAUX

- Sur la valeur du bien 8,00 % TTC

FONDS DE COMMERCE ET MURS DE MAGASINS

- Sur la valeur du bien 8,00 % TTC

MISE EN LOCATION

A LA CHARGE DU BAILLEUR

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 10,00 € / m² TTC
- Honoraires de réalisation de l'état de lieux 3,00 € / m² TTC
- Honoraires d'entremise et de négociation 300 € TTC

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 10,00 € / m² TTC
- Honoraires de réalisation de l'état de lieux 3,00 € / m² TTC

GESTION LOCATIVE

- Service Initial 7,2 % TTC
- Service Référence 8,4 % TTC
- Service Excellence 9,6 % TTC

CENTURY 21
Le Taoumé

le mandat
Confiance